

***Intitulé projet :******Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations –  
Haut-Fays***

---

***Description du projet :******Contexte général***

Le projet vise à réhabiliter le site de l'ancien presbytère en maison des associations. Avec la maison de village (cercle Saint-Remacle) et l'église, il forme un ensemble d'équipements situés en plein cœur du village d'Haut-Fays. Il constitue donc un élément polarisateur à l'échelle du village mais également au niveau communal, Haut-Fays étant le centre administratif de la commune.

***Scénarios étudiés***

Dans le cadre de l'étude de cette fiche-projet, trois scénarios ont été envisagés :

- Rénover le bâtiment. Toutefois, le bâtiment est dans un mauvais état structurel (humidité, infiltration d'eau, façade en pierres s'effritant, etc). Par ailleurs, il ne répond plus à aucune norme sécuritaire. De plus, pour correspondre aux besoins identifiés, la superficie actuelle n'est pas suffisante. Enfin, cette option entraîne un surcoût financier.
- Démolir le bâtiment mais en conservant la façade à rue pour son aspect patrimonial et reconstruire un volume à l'arrière. Le maintien de la façade est toutefois, au stade actuel des études, peu certain. Par ailleurs, cette option entraîne un léger surcoût et nécessite également la réfection de la façade.
- Démolir le bâtiment et reconstruire. Cette dernière option a été privilégiée car elle permet une meilleure implantation du bâtiment, de disposer d'un bâtiment plus fonctionnel, plus performant d'un point de vue énergétique, d'intégrer toutes les fonctions souhaitées et d'aménager les abords de manière plus conviviale.

***Situation projetée***

La nouvelle construction est implantée plus en recul par rapport au bâtiment existant et est « redressée » pour former un angle droit avec la maison de village.

Cette solution permet de dégager un espace avant relativement important qui est aménagé sous forme de placette (espace sans voiture principalement minéralisé) jouant le rôle de liens entre les différentes fonctions (maison des associations, maison de village et église).

Par ailleurs, la nouvelle implantation permet de relocaliser la plaine de jeux (actuellement située près du terrain de football) en lien direct avec la maison des associations, la maison de village et l'espace de convivialité.

La démolition des murs ceinturant la parcelle permet quant à elle de maintenir un cheminement piéton tout le long de la voirie.

Le parking est reporté à l'arrière de la maison des associations et le long de la voirie (total de 25 à 30 emplacements). Des parkings vélos sont également prévus.

Le solde des abords est aménagé en espace vert profitant aussi bien à la maison des associations qu'à la maison de village.

Le nouveau bâtiment est composé d'un volume principal traditionnel implanté proche de la voirie pour former un ensemble urbanistique cohérent avec le centre du village. Son traitement architectural est classique afin de rappeler le caractère patrimonial de l'ancien presbytère : mur en pierres du pays, toiture en ardoise naturelle, compacité, gabarit de 2 niveaux, etc.

Le volume principal comprend :

- Au rez-de-chaussée :
  - Une salle de réunion (+/- 40 m<sup>2</sup>) avec espaces de rangement et kitchenette.
  - Un local de réserve (+/- 7 m<sup>2</sup>).
  - Un local pour la chaufferie.
  - Des sanitaires (hommes, femmes et PMR).
- A l'étage :
  - Une seconde salle de réunion identique à celle du rez-de-chaussée.
  - Deux locaux de réserve (+/- 19 m<sup>2</sup> et 15 m<sup>2</sup>) pouvant également être aménagés en salles de réunion.

A ce volume principal est adjoint un volume traité de manière plus contemporaine (1 niveau, toiture plate et bardage bois). Ce second volume abrite :

- Une salle (+/- 50 m<sup>2</sup>) avec un espace bar.
- Une petite cuisine.
- Un local de réserve.

Le bâtiment est conçu pour une utilisation simultanée des deux parties.

Un espace extérieur couvert et une terrasse se développent à partir de ce volume plus contemporain.

Une attention particulière est portée sur les économies d'énergie, par une isolation renforcée du bâtiment, et par l'utilisation de luminaires à haute efficacité. Au niveau du chauffage, le recours à des sources d'énergie renouvelable est privilégié, par la création d'un mini-réseau de chaleur alimentant la maison des associations, la maison de village et l'église.

L'accessibilité par les personnes à mobilité réduite sera également prise en compte, notamment à l'espace extérieur et à l'étage (siège lift).

### **Origine de la demande :**

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

### Justification du projet :

Le diagnostic partagé a mis en évidence l'existence de nombreuses associations sur le territoire communal. Ces différentes associations sont actuellement disséminées en divers endroits qui ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins.

En réhabilitant un site devenant progressivement un chancre en plein cœur du village de Haut-Fays, le projet permet d'offrir des espaces cohérents aux associations, à la fois des locaux de rencontre et des réserves pour stocker le matériel courant.

Après enquête, le bâtiment pourra accueillir les associations suivantes :

- Club des jeunes : réunions, apéritifs, petites festivités, etc.
- Maison de la Culture Famenne-Ardenne en Haute-Lesse : stages et ateliers ATL, animations scolaires nécessitant l'installation de matériel pédagogique, animations organisées par la bibliothèque, etc.
- Comité Télévie : réunions.
- Troupe de théâtre « Du rire aux larmes » : réunions.
- Catéchisme et fabrique d'église : réunions.
- 3x20 : réunions, fête de Saint-Nicolas, fête de fin d'année, activités intergénérationnelles, etc.
- Harmonie Royale Saint-Cécile : répétitions.
- Accueil extrascolaire : atelier de musique, atelier de bricolage, etc.
- ACRF : réunions, exposition, ateliers, etc.

Cette maison des associations se veut complémentaire dans ses fonctions à la maison de village dont la rénovation est prévue dans la fiche M.3.06. En effet, le cercle Saint-Remacle accueillera des manifestations de plus grande importance alors que la maison des associations permettra d'organiser des réunions, des permanences, etc.

En accueillant le club des jeunes, le projet permettra de libérer le bâtiment situé à côté de l'école et d'y rassembler les fonctions scolaires et parascolaires (création d'une nouvelle classe, d'un local pour la logopédie et relocalisation de l'accueil extrascolaire). Ce projet est développé dans la fiche M.2.07 - Réaffectation de l'ancienne école des garçons.

Ce bâtiment est conçu pour permettre un usage simultané des différents locaux.

### Localisation :

- Haut-Fays - Rue du Cimetière

### Statut au plan de secteur :

- Zone d'habitat à caractère rural - Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

### Statut de propriété :

- Propriété communale

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Démolition du bâtiment existant
- Construction et aménagement d'un nouveau bâtiment
- Aménagement extérieur
- Système de gestion de l'infrastructure

**Parties prenantes, porteurs de projet :**

- Commune
- Associations communales

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 5. Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants
---	--

Objectifs secondaires

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
✓	Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

**Création d'emplois envisagée :**

- /

**Estimation globale du coût :**

- 904.514 € TVAC
- Voir annexe pour estimation détaillée

**Origines du financement :**

- Le Développement Rural pour 80 % sur la tranche jusque 500.000 € et pour 50 % sur la tranche supérieure à 500.000 €, soit 602.257 €
- La Commune pour le solde, soit 302.257 €

D'autres pistes de subventionnement complémentaires peuvent être envisagées : UREBA pour la performance énergétique, DGO3-Espaces verts pour l'aménagement des abords et Infrasport pour la plaine de jeux.

L'introduction d'une fiche-projet dans le cadre du Programme Wallon de Développement Rural (PWDR) pourrait également être envisagée.

**Programme de réalisation :**

Le projet est réalisé en une seule phase.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Le bâtiment est actuellement à l'abandon car en très mauvais état et insalubre. A terme, il risque de constituer un chancre en plein cœur du village.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

- Enquête sur les besoins des différentes associations
- Esquisse d'aménagement
- Estimation financière

**Programmation dans le temps :**

- Projet prioritaire - Réalisation à partir de 2017

**Impacts du projet sur le développement durable :**

Social	Environnement	Economie
★★★★ Le développement de la vie associative permettra de développer les liens entre habitants et les activités	★ Le projet intégrera les notions de performance énergétique, sa localisation centrale sera favorable aux déplacements lents (concentration des équipements dans le centre du village)	

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

**Evaluation :**

Indicateur	Source	Cible
Taux d'occupation	Commune	Taux d'occupation hebdomadaire de 60 %

**Liens avec d'autres projets du PCDR :**

- M.2.06 - Réaffectation de l'ancienne école des garçons - Haut-Fays
- M.2.07 - Réalisation d'aménagements de sécurité routière
- I.2.05 - Création et développement de nouvelles activités villageoises
- M.3.06 - Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village - Haut-Fays
- M.3.12 - Relocalisation de la plaine de jeux - Haut-Fays

**Articulation avec les autres plans et programmes communaux :**

- Convention des Maires

**Annexe(s) :**

- Estimation financière
- Plan de situation projetée
- Plan d'aménagement



IMPACT

TERritoire - HABITAT - PAYSAGE

PCDR-A21L - Daverdisse  
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations  
Haut-Fays

**RECAPITULATIF DES POSTES** **MONTANT**

**PRESBYTERE**

DEMOLITION GENERALE	25 500
*hors déchets spéciaux dont amiante	*
Comprend évacuation et versage en site agréé	

<b>TOTAL DEMOLITION PRESBYTERE</b>	<b>25 500,00</b>
------------------------------------	------------------

**VOLUME PRINCIPAL**

GROS-CŒUVRE	116 725
*hors raccordements impétrants	*
*hors surcoût stabilité spéciale	*
TOITURE	63 365
MENUISERIES EXTERIEURES	26 680
CHAUFFAGE + VENTILATION + SANITAIRE	56 695
ELECTRICITE	36 685
PARACHEVEMENTS	33 350
EQUIPEMENTS dont armoires associations	16 000
Siège Lift	11 000

<b>TOTAL VOLUME PRINCIPAL</b>	<b>360 500,00</b>
-------------------------------	-------------------

**VOLUME SECONDAIRE**

GROS-CŒUVRE	56 700
*hors raccordements impétrants	*
*hors surcoût stabilité spéciale	*
TOITURE	30 780
MENUISERIES EXTERIEURES	12 960
CHAUFFAGE + VENTILATION + SANITAIRE	27 540
ELECTRICITE	17 820
PARACHEVEMENTS	16 200
EQUIPEMENTS dont cuisine et bar	11 000

<b>TOTAL VOLUME SECONDAIRE</b>	<b>173 000,00</b>
--------------------------------	-------------------

**PLAINE DE JEUX**

Revêtement antidérapant	8 000
Equipement jeux	15 000

<b>TOTAL PLAINE DE JEUX</b>	<b>23 000,00</b>
-----------------------------	------------------



PCDR-A21L - Daverdisse

Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations  
Haut-Fays**PLACETTE MAISON DES ASSOCIATIONS**

REVETEMENTS PAVES	30 600
EQUIPEMENTS	
Bancs	5 000
Poubelles	3 500
Bornes escamotables	2 000
Supports vélos	3 600

**TOTAL PLACETTE 44 700,00****ABORS ARRIERE MAISON DES ASSOCIATIONS**

REVETEMENTS EMPIERRES	13 000
GRILLES ALVEOLEES EMPIERREES PARKINGS	5 400
SIGNALISATION PMR	400

**TOTAL PARKINGS EMPIERRES 18 800,00****ABORDS MAISON DE VILLAGE**

DEMOLITION REVETEMENTS EXISTANTS	2 250
REVETEMENTS PAVES	9 000

**TOTAL ABORDS MAISON DE VILLAGE 11 250,00****PARKINGS EN VOIRIE**

REVETEMENTS ASPHALTES	14 400
-----------------------	--------

**TOTAL PARKINGS EN VOIRIE 14 400,00****PLANTATIONS**

VEGETATION HAUTE	6 500
HAIES VIVES	8 160

**TOTAL PLANTATIONS 14 660,00****TOTAL GENERAL HTVA 685 810,00****CALCUL DES FRAIS**

<b>HONORAIRES ET FRAIS</b>	9,00%	61 722,90
Architecte et ingénieur		
Coordinateur Sécurité-Santé		
Responsable PEB		
<b>TOTAL</b>		<b>61 722,90</b>



PCDR-A21L - Daverdisse  
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison des associations  
Haut-Fays

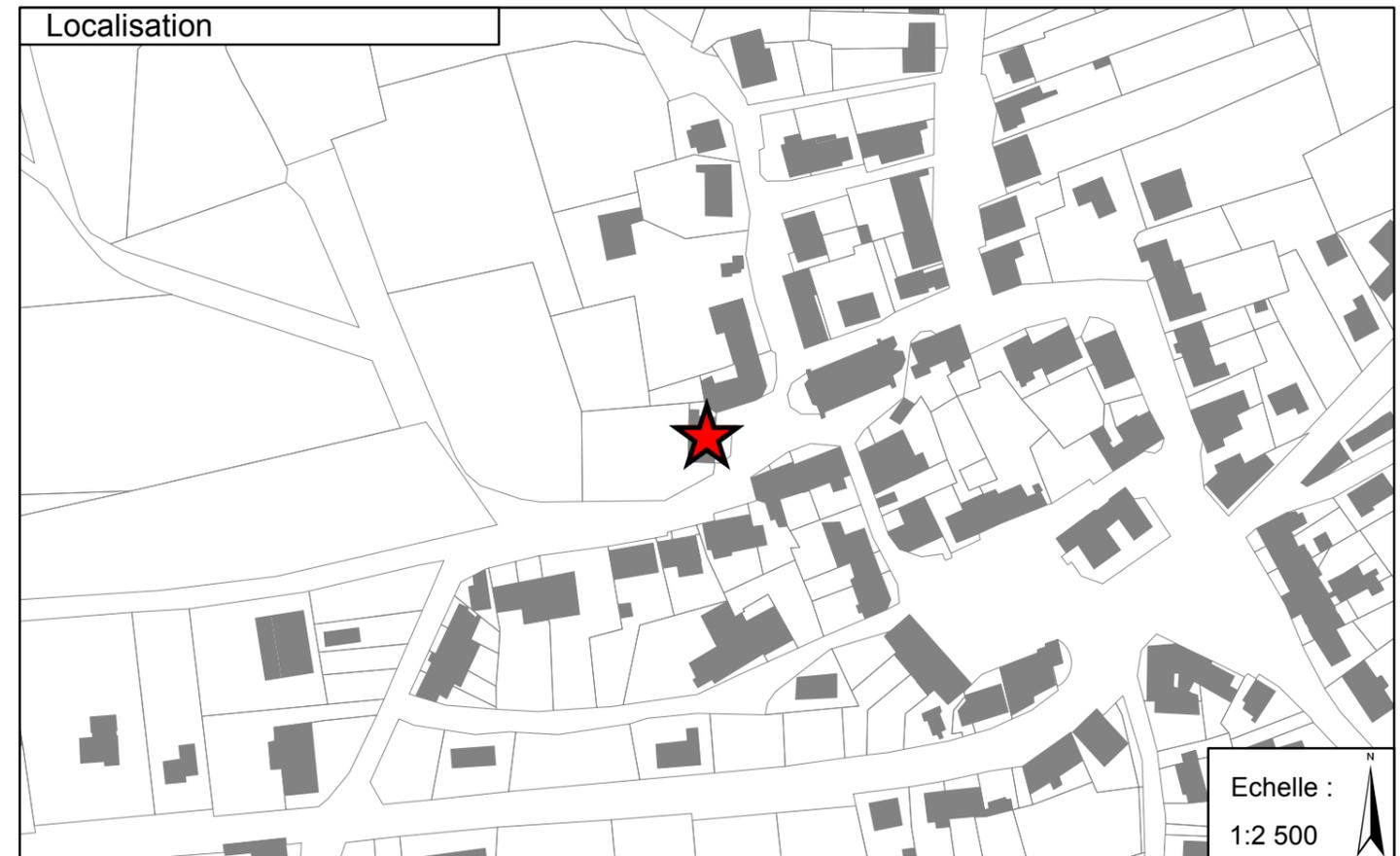
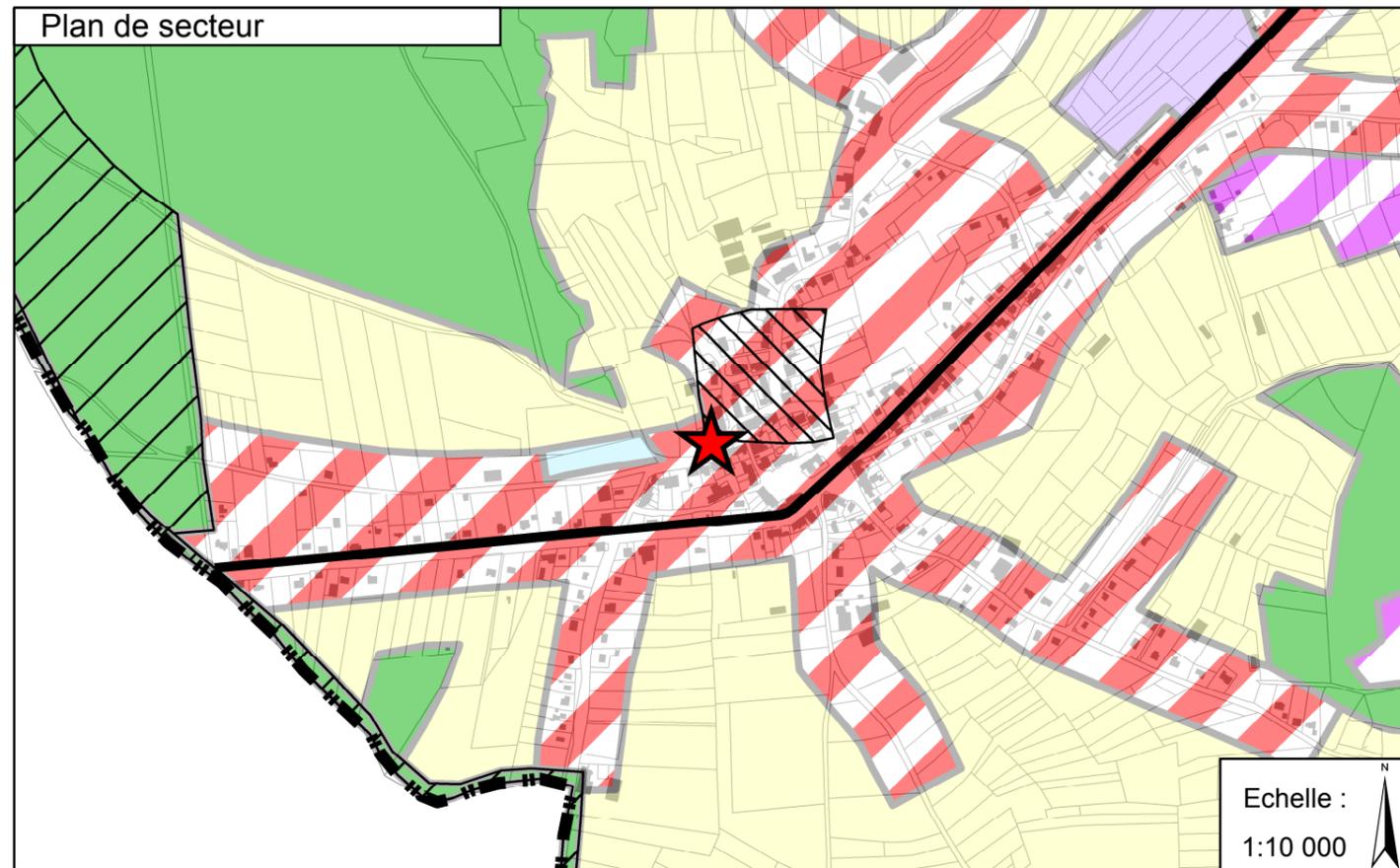
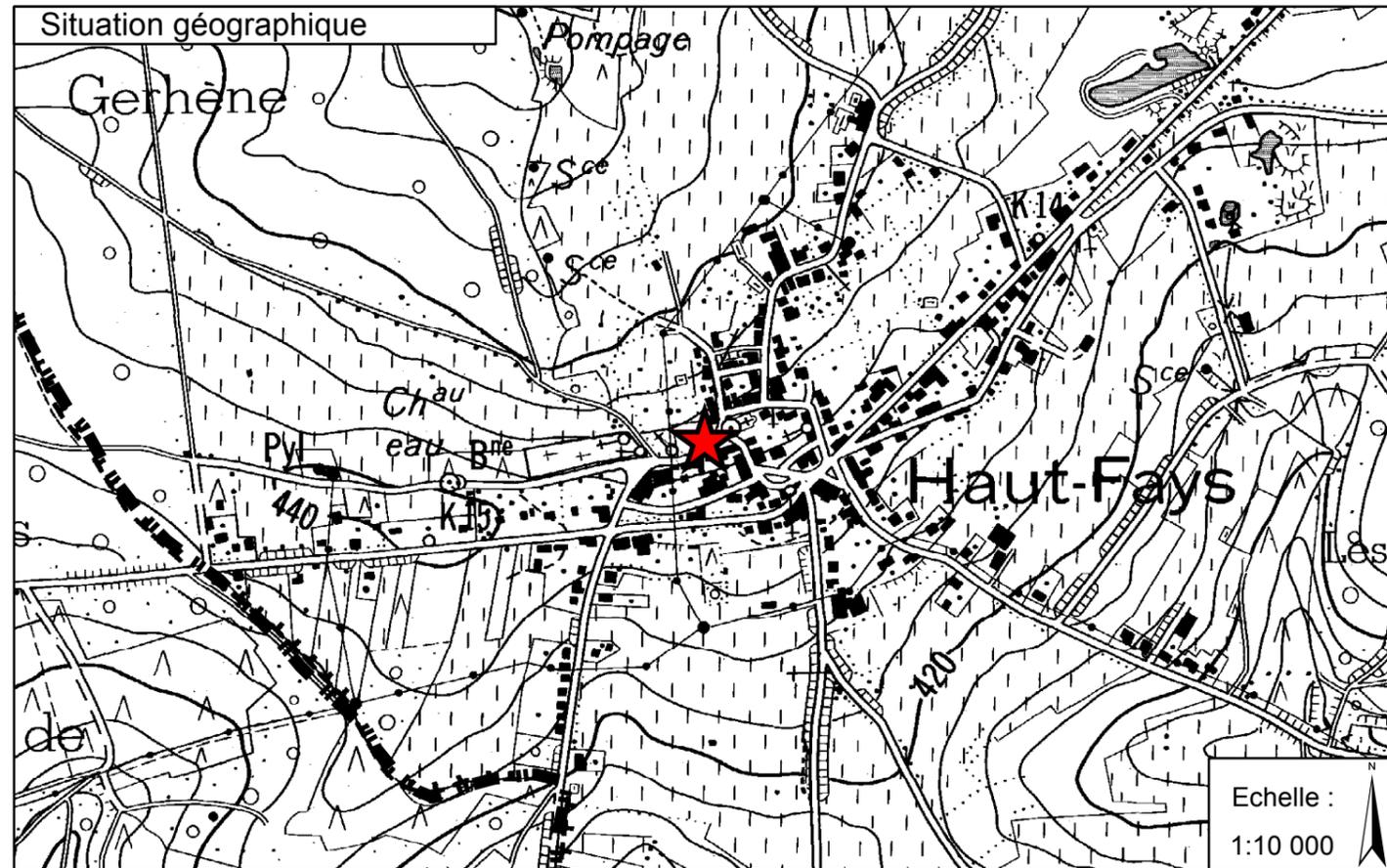
<b>TOTAL HTVA</b>	<b>747 532,90</b>
TVA 21%	156 981,91

<b>TOTAL TVAC</b>	<b>904 514,81</b>
-------------------	-------------------

**REPARTITION DES SUBSIDES**

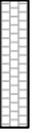
DEVELOPPEMENT RURAL	80%	< 500000 €	400 000,00
DEVELOPPEMENT RURAL	50%	> 500000 €	202 257,40

DEVELOPPEMENT RURAL	TOTAL	602 257,40
COMMUNE	SOLDE	302 257,40



Implantation

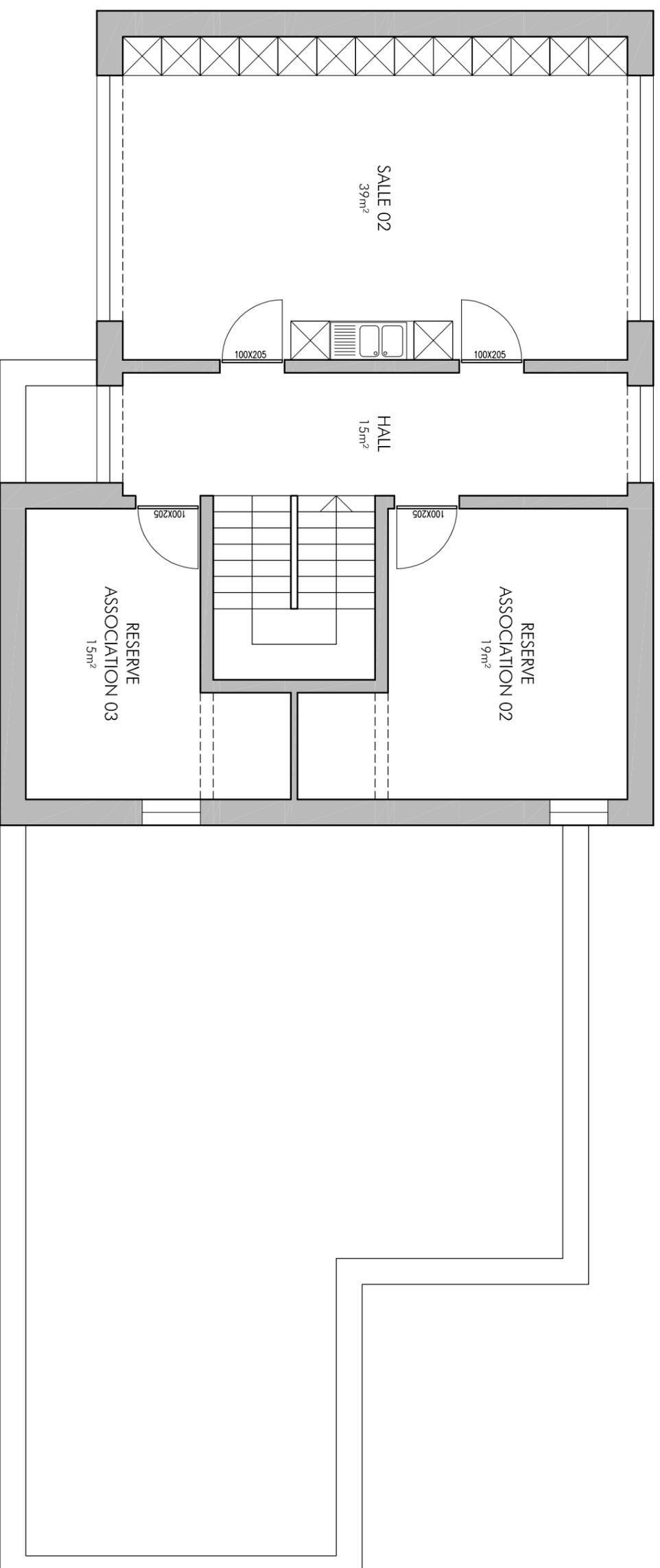
## LEGENDE

-  Arbre et v g tation haute
-  Haie vive
-  Zone empierr e
-  Zone pavage auto-blocant
-  Acc s principal
-  Acc s technique



Echelle  
1:250









## 2.2. Projets immatériels

- I.1.01 - Entretien et valorisation du petit patrimoine
- I.1.02 - Mise en place d'une charte urbanistique et architecturale
- I.1.03 - Information et communication sur la gestion durable de la forêt

**Intitulé projet :*****Entretien et valorisation du petit patrimoine***

---

**Description du projet :**

Ce projet se décline en 4 étapes successives :

- Etape 1 : Réalisation d'un inventaire exhaustif. Basé sur les nombreuses études déjà existantes, cet inventaire doit permettre d'actualiser l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti : chapelle, monument, maison du Comité, point d'eau, point de vue remarquable, arbre et haie remarquables, etc. Chaque élément patrimonial est recensé dans une fiche explicative.
- Etape 2 : Pose de panneaux didactiques pour les éléments les plus intéressants/représentatifs. Sur base de cet inventaire exhaustif et actualisé, une sélection est opérée pour en extraire les plus intéressantes et/ou les plus représentatifs.
- Etape 3 : Restauration éventuelle. Le cas échéant, une restauration devra être envisagée, soit via une intervention des ouvriers communaux, soit par l'introduction de dossiers de subsidiation.
- Etape 4 : Actions de sensibilisation et de valorisation. Les actions de sensibilisation doivent toucher différents publics (écoles, gîtes, etc) et peuvent prendre différentes formes (édition d'une brochure, création ou mise à jour de sentiers patrimoniaux, soutien au comité de Porcheresse, etc). Une initiative plus particulière consiste à la mise en place d'un géocaching (circuits virtuels - chasses au trésor) par village pour en découvrir toutes les richesses.

**Origine de la demande :**

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

**Justification du projet :**

Confirmée dès la première phase d'élaboration du PCDR (diagnostic objectif), la qualité patrimoniale du territoire tient particulièrement à cœur des habitants. En effet, dès la consultation, la population s'y est montrée très attentive. Cet intérêt est également souligné par la création de différents comités de sauvegarde.

Il est important pour eux de transmettre à leurs enfants et aux générations suivantes les traces et témoignages de la vie dans les villages. Cela participe à la culture locale.

Bien souvent, la plupart des éléments sont méconnus. Ce projet permettra de redécouvrir toutes les richesses locales, sans se limiter aux traditionnels monuments. La communication autour du petit patrimoine permettra de ressouder les liens entre les habitants qui seront invités à s'exprimer sur leur village, à participer à l'inventaire, et d'améliorer l'intégration des nouveaux habitants par une meilleure connaissance de leur commune.

Afin de garder un cadre accueillant et d'attirer les visiteurs et nouveaux habitants, il est important d'entretenir et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux. Par ce fait, c'est l'ensemble du village qui profite de cette valorisation.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Constitution d'un groupe porteur de l'inventaire issu de la CLDR
- Elaboration d'une fiche d'inventaire
- Inventaire du petit patrimoine
- Sélection des éléments à restaurer et à valoriser
- Création de circuits de géocaching
- Promotion du petit patrimoine

**Parties prenantes, porteurs de projet :**

- Commune
- CLDR
- Syndicat d'Initiatives
- Associations patrimoniales
- Citoyens

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire
---	--

**Création d'emplois envisagée :**

- /

### Estimation globale du coût :

- 75.000 € TVAC comprenant les frais de valorisation et de promotion auxquels il faut ajouter les montants découlant d'éventuelles restaurations.
- Au niveau des moyens humains, la CLDR sera mise à contribution avec un minimum de 6 réunions thématiques (notamment pour la rédaction des fiches descriptives) sur le sujet ainsi que 2 journées de visite sur le terrain. Un employé communal pourrait être amené à se charger d'établir des dossiers de demande de subsides pour la restauration d'éléments patrimoniaux et le cahier des charges pour les panneaux didactiques.

### Origines du financement :

Outre un financement sur fonds propres communaux, différentes pistes de subventionnement peuvent être envisagées : PPPW, CGT, etc.

### Programme de réalisation :

Le projet pourra être réalisé en plusieurs phases (fonction des différentes étapes identifiées dans la description du projet).

### Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- /

### Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Nombreux inventaires déjà existants

### Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire - Réalisation à partir de 2016

### Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★★ Le patrimoine constitue un élément fédérateur pour la population	★★★★ Le projet permet de sauvegarder, de restaurer et de promouvoir le patrimoine dans sa globalité	★ Ce projet participe à la promotion d'un tourisme diffus de qualité. Il constitue un point d'appel et de promotion pour le tourisme par la diversification de l'offre touristique (géocaching)

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★ = très bien

**Evaluation :**

<b>Indicateur</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Inventaire du patrimoine	Commune CLDR	Réalisation dans les 3 ans
Outils de promotion	Commune CLDR SI	Réalisation d'un outil de promotion tous les 3 ans

**Liens avec d'autres projets du PCDR :**

- M.2.04 - Mise en valeur du site du puits du Gros Bois - Porcheresse
- M.2.05 - Mise en valeur du site du pont de l'Ermitte - Gembes
- M.2.09 - Rénovation patrimoniale du site du lavoir - Scottons
- M.3.04 - Préservation et valorisation des rys d'abissage
- M.3.13 - Aménagement de points de vue et valorisation du paysage

**Intitulé projet :*****Mise en place d'une charte urbanistique et architecturale***

---

**Description du projet :**

Afin d'inciter les villageois (actuels et futurs) à respecter la cohérence urbanistique qui caractérise la commune, la CLDR et la population souhaitent réaliser un document de référence visant à inciter la population à respecter le caractère traditionnel des villages (notamment un recours aux matériaux locaux (pierre, enduit et bois) et une gestion adéquate des abords).

Au vu des réalités villageoises diverses, il est proposé de réaliser un document par village avec une partie commune qui reprendra les caractéristiques générales du territoire communal et une partie variable selon les spécificités du village. Il sera fait appel à l'expertise de la MUFA et de la DGO4.

Le document est réalisé sous forme d'une « charte » ou d'un « guide » illustrant de bons exemples. La volonté n'est donc pas de produire un document réglementaire. Les perspectives offertes par l'entrée en vigueur du futur CoDT peuvent répondre à cette attente (guide local d'urbanisme).

Une attention particulière est donnée à la communication du document. Il est destiné aux villageois, aux nouveaux propriétaires (rénovation et nouvelle construction), aux architectes et promoteurs. En fonction des projets développés, d'autres personnes ou organismes pourraient être visés.

**Origine de la demande :**

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

**Justification du projet :**

Comme le montre le diagnostic partagé, les cœurs de village, hormis celui peut être de Haut-Fays, sont assez bien préservés. Toutefois, au vu des nouvelles constructions parfois peu intégrées ou des transformations quelques fois peu adéquates, cette harmonie tend à se réduire.

Signalons également que le territoire communal compte de nombreuses spécificités : par exemple présence de joints roses dans le village de Porcheresse, joints dont la couleur provient de l'utilisation de « terre rouge » (ferrugineuse), prélevée à proximité du village pour réaliser le mortier.

Ainsi, la population souhaite préserver le caractère traditionnel rural et ardennais de ses villages.

Cette charte constituera un outil précieux pour aider la commune dans la gestion de son territoire.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Réaliser un inventaire des caractéristiques architecturales et urbanistiques du territoire communal en tenant compte des spécificités de chaque village
- Etablir un document de référence (une base commune et une partie variable en lien avec chacun des villages)
- Réaliser un dossier photographique reprenant les bons exemples.
- Communiquer sur ces documents : le remettre aux candidats constructeurs, aux architectes, promoteurs, à la population de Daverdisse dans son ensemble

**Parties prenantes, porteurs de projet :**

- Commune
- CLDR
- DGO4-Arlon
- Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
---	--

**Création d'emplois envisagée :**

- /

**Estimation globale du coût :**

- 7.500 € TVAC comprenant les frais d'édition
- Au niveau des moyens humains, la CLDR sera mise à contribution. Afin de respecter le rythme de la CLDR, un minimum de 3 réunions thématiques sera prévu. La quantité de travail pour la rédaction de la charte est quant à elle estimée à une dizaine de jours (prise en charge par un membre du personnel communal ou confiée à un auteur de projet).

### Origines du financement :

Un financement sur fonds propres communaux est actuellement envisagé.

### Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

### Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

L'entrée en vigueur du futur CoDT pourrait ouvrir de nouvelles perspectives en lien avec ce projet via la possibilité de réaliser des guides locaux d'urbanisme.

### Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- /

### Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016 et années suivantes

### Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ La mise en œuvre de ce projet touche également l'aspect culturel par le maintien du patrimoine	★★★ La cohérence urbanistique a une influence positive sur la qualité du cadre de vie. L'utilisation de matériaux locaux permet de réduire l'empreinte écologique	★ Le recours à des matériaux locaux favorise les filières économiques locales

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

### Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Document de référence par village	Commune CLDR	Réalisation dans les 3 ans
Outil de communication	Commune CLDR	Ensemble des ménages de la commune informés dans les 3 ans

*Articulation avec les autres plans et programmes communaux :*

- Programme Stratégique Transversal

**Intitulé projet :*****Information et communication sur la gestion durable de la forêt***

---

**Description du projet :**

Afin de participer à une gestion durable de la forêt, différents aspects sont envisagés :

- Une information et une communication sur la gestion de la forêt publique (séance d'information, articles dans le bulletin communal, etc) par le DNF.
- Une sensibilisation des propriétaires privés, notamment par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.
- Des visites en forêt portant sur les techniques forestières.
- Une communication sur les investissements consentis annuellement par la commune.
- Une information sur l'achat des parcelles enclavées.

Les différentes démarches devront être précisées et élaborées en étroite collaboration avec le DNF et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.

Par ailleurs, une énonciation des actions déjà menées dans le cadre des dégâts liés au débardage sera réalisée par le biais du bulletin communal, à savoir :

- Veiller à dresser un état des lieux avant et après chaque débardage. Normalement, les exploitants forestiers doivent faire une déclaration à la commune avant toute exploitation ; c'est ce qui mène à l'état des lieux et au dépôt de caution (maximum 6.500€).
- Lors de ventes de bois communaux, il est possible d'imposer des conditions d'exploitation dans certains lots : par exemple, l'utilisation d'un cheval.
- Prévoir des périodes d'exploitation bien définies : le délai de remise en état peut varier très fortement selon les contrats (ex : un an d'exploitation, et X mois pour la remise en état par après).

**Origine de la demande :**

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

**Justification du projet :**

La forêt couvre une superficie très importante du territoire communal (67,8 %). Il est nécessaire d'entretenir cette forêt pour qu'elle puisse continuer à remplir ces différents rôles : économique (source de revenus), social et récréatif (promenades), cynégétique, écologique.

Par ailleurs, il est bon de rappeler quelques éléments mis en évidence par le diagnostic partagé :

- La majorité de la forêt communale (80 %) se trouve en zone Natura 2000. Des mesures spécifiques de gestion y sont d'application.
- Le plan d'aménagement, mis en place il y a 16-17 ans, sera revu après 20 ans. Son actualisation est donc à envisager prochainement.
- La forêt communale (couvrant 78,3 % de la superficie forestière totale) est certifiée PEFC.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Proposer une séance d'information dans laquelle la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée et le DNF (une ou deux rencontres) pourront expliquer leurs missions et les orientations prises ou possibles.
- Sur cette base, rédiger un article dans le bulletin communal qui synthétiserait l'information recueillie. Le but est de toucher un maximum d'habitants.
- Suivi par ces deux organismes.

**Parties prenantes, porteurs de projet :**

- Commune
- DNF
- Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

✓	Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire
✓	Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

Objectifs secondaires

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
✓	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire

**Création d'emplois envisagée :**

- /

**Estimation globale du coût :**

- 2.500 € TVAC comprenant les frais d'organisation et de publication

- Au niveau des moyens humains, les investissements que ce soit au niveau du personnel communal ou de la CLDR seront réduits vu la sollicitation du DNF et de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.

**Origines du financement :**

Un financement sur fonds propres communaux est actuellement envisagé.

**Programme de réalisation :**

Le projet est réalisé en une seule phase.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

- Mauvaise connaissance de la population des enjeux forestiers.
- Suivi des exploitations forestières pour maintenir la qualité de la forêt.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

- Contact avec le DNF pour connaître leur position et les délais en vigueur pour actualiser le plan d'aménagement. A priori, une actualisation n'est pas prévue à court terme.

**Programmation dans le temps :**

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016 et années suivantes

**Impacts du projet sur le développement durable :**

Social	Environnement	Economie
★ Vu son importance, la forêt est un élément fédérateur au niveau de la population. Par ailleurs, le projet permet de maintenir la fonction sociale de la forêt	★★★★ Le projet vise une gestion responsable et durable d'une ressource naturelle. Il permet également d'exploiter la forêt d'une manière respectueuse de la nature et de la biodiversité	★★ Le maintien d'une forêt de qualité permet d'assurer des revenus directs et indirects à la commune et aux habitants et une meilleure valorisation économique et touristique

Le projet participe..... au volet ..... du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

**Evaluation :**

Indicateur	Source	Cible
Action de communication et sensibilisation	Commune CLDR	Une action menée annuellement

*Liens avec d'autres projets du PCDR :*

- M.3.01 - Développement de projets énergétiques durables
- M.3.02 - Développement d'une filière bois

*Articulation avec les autres plans et programmes communaux :*

- Plan d'aménagement forestier
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires